

1. Débitrice: **Guizzetti SA, 1041 Poliez-le-Grand**
2. Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au 22.02.2010
3. Commissaire: Thierry Zumbach, agent d'affaires breveté, à Renens
4. Remarques: Par décision du 28 août 2009, communiquée le même jour, le Président du tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois accorde à Guizzetti SA, un sursis concordataire et confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante.
Une nouvelle audience est fixée au jeudi 25 février 2010 à 9 h. 00, en salle du tribunal à Yverdon-les-Bains, rue des Moulins 8. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience.
Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

05230444